

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 19					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GEL.
6 heures.	10.1 au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 4 lign.	N.-O.	Soleil.
Midi...	18.1 au-dessus	50 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.	Pleine lune.	20	
42 min.	11 min.	7 min.			

Lyon, 19 septembre 1837.

selon nous, beaucoup de courage aux membres du conseil-général pour oser prendre un arrêté qui rende la publicité des discussions ; commencer par décider qu'on agira dans l'ombre, c'est repousser tout contrôle, dénier aux contribuables le droit de connaître l'emploi de leur argent ; c'est manquer de convenance envers ceux qui vous ont nommé, que de ne pas dire l'usage du mandat qu'il vous ont donné ; c'est se faire peu noblement des courbettes qu'à nécessités la publication des votes. Il nous semble que, sous un véritable gouvernement représentatif qui ne serait pas faussé chaque jour par des empiétements nouveaux, le peuple devrait être, dans tous les conseils où l'on traite de ses intérêts, représenté au moins par la publicité, puisque la loi est assez sage pour ne pas lui accorder une voix dans le règlement de ses propres affaires. Une immense portion du peuple n'est pas représentée dans les chambres, qui disposent de la fortune publique ; mais au moins tous, législateurs ou non, ont le droit de contrôler les actes du gouvernement ; les questions de toute nature sont traitées publiquement, et comme leur gravité ne permet que rarement de discuter avant d'y avoir pensé, le peuple qui les juge, intervient quelquefois, au moyen de la presse, dans la décision. C'est là malheureusement le seul moyen par lequel on lui ait laissé de prendre part à ses affaires, il en use bien ; il éclaire les discussions. Si ses conseils ne sont pas toujours suivis, il a du moins, quand il voit le pouvoir prendre une fausse route, la satisfaction d'avoir fait des efforts pour l'en empêcher, et il sait à qui l'avenir demandera compte des fautes du présent. Il faut vraiment que le pouvoir tienne bien peu à ces formes représentatives que les journaux, ses organes, ont mission de nous faire connaître le dernier terme où doit tendre la liberté, comme sa réalisation la plus complète ; il faut qu'il y tienne un peu pour que les préfets, ses mandataires, ses représentants, inspirés par sa pensée gouvernementale, n'aient tenté d'établir cette forme si vantée dans les petits conseils, à son président. A quoi bon cette hypocrisie ? Pourquoi ne pas avouer tout haut que la publicité gêne, que le contrôle public fatigue, que l'on aime mieux marcher dans un souterrain avec une lanterne que d'aller au jour dans une route ouverte à tous ? Quand on a de bonnes raisons, pourquoi envelopper ses actes de mystère, à moins que ce soit par modestie, pour échapper aux complications ? Franchement, on ne le croira pas.

nos réflexions nous sont suggérées par un arrêté que le conseil-général du Rhône. Nous ne prenons pas sans cause cette attitude ; nous avons eu l'honneur d'écrire à M. le préfet du Rhône pour lui demander communication des procès-verbaux des séances du conseil-général, et il faut que le conseil ait repoussé la publicité, puisque notre demande est demeurée sans réponse. Ne pas répondre à une demande qui demande une communication, c'est assez dire que l'on ne veut pas la faire ; la forme n'est peut-être pas polie, mais sans doute elle est gouvernementale, et nous nous n'avons plus le droit de nous en plaindre. C'était ni par une vaine curiosité, ni dans un but d'opposition systématique que nous avions fait cette demande. Nous avions lu avec beaucoup d'attention le rapport sur

l'administration du département que M. le préfet vient d'adresser au conseil-général ; nous avions l'intention d'en rendre compte, de soumettre à l'appréciation de nos lecteurs et les propositions de M. le préfet qui y sont énoncées et les votes du conseil qui doivent les avoir suivies. Cela nous amenait tout naturellement à donner notre opinion sur les uns et les autres ; nous les aurions critiqués s'ils nous eussent paru mauvais, approuvés sans restriction s'ils nous eussent semblé dans l'intérêt général. Dans l'un et l'autre cas, nous aurions présenté le résumé exact de la situation du département, et indiqué peut-être quelques améliorations. Nous aurons le regret de ne pouvoir faire ce travail aussi complet que nous l'aurions désiré. Nous ne nous livrerons, dans un prochain article, qu'à l'examen du rapport et des propositions, puisque les renseignements nous manquent sur les votes rendus en comité secret.

Toutefois, ces séances secrètes laissent de temps en temps échapper quelque chose, et les murailles ne sont pas si bien closes qu'il ne transpire au dehors quelque vote qu'on aurait voulu cacher. Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, le conseil-général, qui peu à peu, depuis quelques années, augmentait ses aumônes au clergé, aurait, par un vote beaucoup plus hardi, rétabli dans son entier l'allocation que le département votait, sous la Restauration, à l'archevêque et au chapitre des chanoines de St-Jean. L'archevêque *in partibus* qui administre le diocèse de Lyon a une fortune particulière que l'on dit fort considérable ; ses appointements auraient suffi pour mettre très à leur aise les douze apôtres de Jésus-Christ, et les actes de sa chancellerie religieuse lui rapportent une somme que nous hésitons à déterminer, tant le chiffre nous en paraît élevé ; tout cela n'est pas assez ; la récolte est bonne, mais la glane n'y saurait rien gâter ; il faut prendre partout.

Peut-être, MM. les membres du conseil-général auraient-ils hésité, en face de la publicité, à voter une allocation inutile, dans un département travaillé par tant de misères, dans une ville qui naguère encore offrait le hideux spectacle de la mendicité assise sur toutes les bornes, établie dans tous les carrefours. Peut-être eût-il mieux valu joindre cette somme à celles produites par les quêtes en faveur des ouvriers sans travail ; elle eût du moins soulagé des misères plus véritables ; elle eût donné quelques livres de pain à de pauvres mères de famille, qui peut-être ont livré leurs filles à la prostitution pour ne pas mourir de faim.

M. l'archevêque, si on lui eût fait connaître pourquoi on ne lui allouait rien, n'aurait pu qu'applaudir à cet acte bien entendu de justice financière ; cela n'eût pas amaigri le moins du monde les beaux chevaux qui nous éclaboussent tous les jours, en emportant le beau carrosse de *Monseigneur*, tout garni de draperies, de dorures, et flanqué de laquais et portant cette modeste légende : *Gaston de Pins, l'un des sept barons de la Catalogne*, luxe dont nous ne parlerions pas, s'il ne coûtait rien au peuple.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le mouvement qui précède les élections générales s'accroît chaque jour. Tel député qui avait promis de marcher d'un pas assuré dans la voie ouverte par la révolution, et qui s'est mis à la remorque des ministres du 11 octobre, du 6 septembre et du 15 avril, cherche à expliquer sa conduite, et fait de nouvelles promesses à des électeurs plus ou moins crédules ; tel autre qui a profité du mandat

qu'on lui avait confié, pour obtenir des places pour ses proches et pour lui, essaie de prouver à ses commettants qu'il n'a accepté places et honneurs que dans l'intention d'augmenter son influence en faveur des intérêts de son arrondissement. Enfin, les députés de l'opposition n'ont qu'à dire :

Examinez ma vie et voyez qui je suis.

Vous m'avez envoyé pour m'opposer aux envahissements des ennemis de la révolution. Or, j'ai repoussé la censure, les lois contre les associations, contre la détention d'armes de guerre, la loi contre le jury et contre la presse, la loi de disjonction, et toutes les autres mesures contre-révolutionnaires. Je n'ai point été naïvement intimidé comme la phalange du centre par ce terrible mot d'*anarchie*, qui a aidé la doctrine à obtenir tant de lois liberticides ; j'ai eu plus de confiance dans le bon sens calme des citoyens.

Quant aux légitimistes, leur programme hypocrite ne réussit pas ; la province a plus de conscience, et les électeurs de cette opinion n'osent pas encourager de pareils mensonges. C'est, en effet, un aplomb bien extraordinaire que celui de ces honorables henriquistes qui demandent la réforme électorale, la liberté de la presse et toutes sortes d'améliorations pour lesquelles la presse la plus progressive combat depuis sept ans, et qui, en même temps, brûlent leur encens aux doctrines de Nicolas et du roi de Hanovre, appellent de tous leurs vœux la restauration des moines en Espagne, le retour de Miguel en Portugal, et ne cessent enfin de louer tous les actes despotiques commis en Europe par les rois absolus.

Les gros bonnets de cette église tireront-ils un grand avantage de leur politique à double face ? Cette tactique a l'air d'être bien habile, mais au fond rien n'est misérable comme ces transformations d'un parti qui n'ose pas combattre à visage découvert.

Le ministère avait pensé que l'expédition de Constantine pouvait encore être suspendue et même supprimée, parce que le bey Achmet, voyant que les ressources qu'il attendait de la Porte ne lui arrivaient pas, avait paru vouloir reprendre les négociations ; mais en conseil cette disposition à la paix n'a pu triompher, et on a dû tomber d'accord sur ce point que la nouvelle de la prise de Constantine aiderait puissamment à faire de bonnes élections dans le sens du 15 avril, et sur cet autre point que le duc de Nemours, couronné de lauriers dans le bulletin du général Damrémont, pourrait revenir à la charge, avec plus de succès que l'an dernier, demander un apanage de quelques trente petits millions aux contribuables. Cela n'empêchera sans doute pas MM. Molé et Montalivet de réclamer des chambres une dot pour la princesse Marie qui va épouser un petit prince quasi-russe ; car ce prince, cousin du roi de Wurtemberg, n'épousera pas la fille du roi Louis-Philippe pour ses seuls talents en sculpture et en peinture.

En attendant que le duc d'Orléans assiste au mariage de sa sœur, il use le temps à Compiègne en faisant manœuvrer nos soldats au milieu des pluies malsaines de l'automne. Ces revues partielles, ces exercices sans ensemble ne nécessitent assurément pas la formation d'un camp qui nous coûtera 7 ou 8 millions, et qui ne sert qu'à récréer le prince et les traîneurs de sabre qui gravitent autour de lui. Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent à Compiègne, on eût pu le faire aussi bien, et pour une somme bien moins

COUTUMES AFRICAINES.

MARIAGE. — LE YANZÉE CAMÉE. — LA CONVERSATION CRI-
MELLE. — L'EMPOISONNEMENT. — INTERROGATOIRE DU
— ÉPREUVE DE L'EAU ROUGE. — LE BAL. — LE SUP-

les jeunes filles qui faisaient l'ornement et l'orgueil de Fimmaney, peuplade située sur la côte occidentale de l'Afrique, la plus attrayante était, sans contredit, la belle Oudaloo. Sa tête laineuse, ses gros yeux ronds, son nez et ses lèvres charnues et renversées, comme le bord d'une palette, sa peau huileuse, mais d'un noir d'ébène, ses formes extrêmement prononcées, enflammaient tous les cœurs ; à l'énumération de ses charmes, on ajoute la démarche d'un dromadaire, on pourra se former une idée des perfections de cette Vénus fimmanneyenne. Aussi, il n'est pas étonnant que dès l'âge de 11 ans elle devint l'objet des vœux et des poursuites de tous les jeunes gens de sa tribu. Mais, il ne lui fallut pas de sa louange, elle résista à toutes les séductions qu'on lui offrait, et se conserva pure et sans tâche à l'époux par ses parents.

L'heureux mortel à qui sa main virginale était destinée se nommait Oorawihie, et, quoiqu'il fut un des principaux chefs de la tribu, il n'avait encore que six femmes légitimes. Le mariage désigné pour le septième hyménée, le futur fit stationner devant la porte de la fiancée, entouré de ses amis et de ses parents, et de toutes espèces à l'usage des amis de la fiancée. La belle Oudaloo s'avancait portée sur les épaules d'une vigoureuse et respectable matrone, sous les pas de laquelle on avait posé des nattes ; car la terre n'était pas digne d'être foulée par celle qui était chargée d'un si précieux fardeau. Les yeux de la fiancée étaient éblouis par l'éclat des charmes de la fiancée n'éblouit pas ceux de ceux de l'époux, elle était enveloppée dans une grande pièce de drap fin. C'est ainsi que la belle Oudaloo, accompagnée de tous ses parents et de ses amis, se dirigea vers la route chantant, dansaient et tiraient des

coups de fusil, fut remise aux mains d'Oorawihie.

Le lendemain des noces, la jeune femme, pour se conformer à l'usage du pays, résolut de faire choix d'un yanzée camée. Le yanzée camée est une espèce de sigisbé ou cavalier servant, avec cette différence qu'en Italie les droits du *cicisbeo* sont purement honorifiques, comme chacun sait, quoi qu'en disent les médisants, tandis qu'à Fimmaney où règne la polygamie, le yanzée est admis, plus ou moins secrètement, à jouir de quelques autres privilèges plus réels.

Aussi devons-nous dire que les maris, importunés de quelques sottises propos, parvinrent à faire adopter une loi qui prescrivait sous peine de mort le yanzéisme.

Mais la coutume est tellement enracinée qu'à l'heure qu'il est le yanzéisme est plus florissant que jamais à Fimmaney : c'est un point d'honneur pour les dames ; c'est pourquoi Oudaloo, dès le lendemain de son mariage, alla solliciter les soins d'un jeune homme nommé Morwoé, que sans doute son cœur avait déjà distingué. L'amant, après quelques grimaces pudibondes, ne tarda pas à défaire que le temps strictement exigé par les règles du bon ton ; et bientôt la belle Oudaloo n'eut plus de souhaits à faire et prit rang parmi les dames fashionables de Fimmaney.

Les suites naturelles d'une pareille liaison ne tardèrent pas à se manifester ; mais si le point d'honneur est très-favorable aux yanzées, il défend aussi très-rigoureusement à une femme d'introduire un enfant étranger dans la famille de son époux. Et nous devons dire, à la louange du beau sexe africain, qu'à cet égard il pousse la franchise jusqu'à un point qui n'est pas sans danger. En conséquence, Oudaloo, s'exposant à toute la colère de Oorawihie, lui déclara qu'elle allait devenir mère, et nomma celui à qui elle devait ce nouveau titre. Quels que fussent les sentiments du mari, il se résigna en apparence très-philosophiquement à cette mésaventure, car toute manifestation d'humeur récalcitrante aurait pu avoir des conséquences fâcheuses. Oudaloo donna le jour à un fils, et son époux, témoin journalier de ses soins maternels, ainsi que de la grâce toute particulière avec laquelle elle portait son marmot attaché sur son dos,

et l'allaitait par-dessus l'épaule, ne put long-temps contempler un tableau aussi séduisant sans un sentiment de regret et de jalousie.

Quelques mois se passèrent, et lorsque l'enfant fut sevré Oorawihie dit à septième femme : « Ma chère Oudaloo ; de toutes mes femmes, vous êtes la favorite de mon cœur. J'ai le plus grand chagrin de n'avoir point un enfant de notre commune tendresse. Jurez-moi que jusqu'à ce que vous ayez acquis la certitude que mes vœux sont exaucés, vous resterez dans ma hutte sans courir les champs comme une brebis égarée, et que surtout vous vous absteniez de la société de votre yanzée. » Oudaloo fit le serment qu'on lui demandait ; mais hélas ! à quoi sert un pareil serment quand il n'est pas dicté par le cœur ! Le yanzée, ne rencontrant plus nulle part la brebis égarée, se douta de quelque chose et résolut d'employer tous ses efforts pour faire cesser la réclusion volontaire ou forcée dans laquelle vivait sa maîtresse. Il parvint à s'introduire chez Oudaloo. Ce qui se passa dans cette entrevue est resté couvert d'un voile mystérieux ; mais la suite des événements persuada aux habitants de la tribu que, malgré les apparences, la belle fimmanneyenne résista aux pressantes sollicitations de son yanzée, ainsi qu'aux penchants de son propre cœur.

Cependant, très-peu de jours après, Oorawihie fut trouvé mort dans sa hutte. Grande fut la rumeur dans toute la tribu, à cette nouvelle. A quoi devait-on attribuer un trépas si soudain ? Oorawihie avait-il péri victime d'un sortilège ? Sa mort avait-elle été occasionnée par l'influence d'un grégori ou fétiche supérieur en puissance au sien ? Enfin, le poison avait-il terminé ses jours ? Ces différentes conjectures ne pouvant donner la solution du problème, on résolut d'interroger le mort, et de le forcer à déclarer par quel motif il avait paru en présence du Grand-Esprit avant que d'y avoir été appelé, au moins suivant toute apparence.

A cet effet, tous les parents et les amis du défunt s'assemblèrent. On coucha le cadavre, enveloppé dans un drap, sur des bâtons en forme de brancards, et six jeunes gens le portèrent sur leurs épaules jusqu'au lieu fixé pour la cérémonie. Alors le

dre, au Champ-de-Mars. Il est vrai que c'eût été moins monarchique, moins ancien régime.

Pendant qu'on joue aux soldats en France, le Portugal poursuit son œuvre vigoureusement. Les maréchaux Saldanha et Terceira, campés à quelques lieues de Lisbonne, ont dernièrement engagé le combat avec les constitutionnistes, et ils ont été battus par ces gardes nationaux qu'on disait découragés et sans expérience de la guerre. Qu'étaient donc aussi nos volontaires de 92? De pauvres artisans. Et ce sont ces hommes pourtant qui ont fait trembler l'Europe!

Dona Maria reste dans son palais. Son mari, Ferdinand de Cobourg, étant sorti un jour, on a refusé de lui porter les armes. On agit encore au nom de la reine à Lisbonne, mais son autorité n'est déjà plus qu'un fantôme.

L'Espagne délibère toujours. Tous les membres des cortès sont de grands hommes, Espartero est un autre Napoléon; chaque jour de grandes batailles sont livrées dans ce pays des anciens preux, et dans ces luttes terribles les deux armées ennemies s'anéantissent réciproquement. Il est question, bien qu'on n'en ait pas encore fait la proposition officielle, de la déchéance de Christine. On commencerait par lui adjoindre quatre personnes pour l'aider dans les fonctions de régente. Dieu veuille que cette mesure soit enfin décisive! nous serons alors bien loin de la regretter. En tout cas, elle ne peut pas nuire à la cause démocratique en Espagne, qui a tant d'ennemis à combattre, depuis Christine jusqu'à don Carlos.

Hier lundi, vers les huit heures du soir, la population des campagnes voisines se pressait aux dernières réjouissances de la vogue des Charpennes. Les banquistes et les filous avaient étalé leurs jeux. Un paysan des Charpennes, entraîné par un affidé des filous qui tiennent des jeux d'ancres, jeux de hasard prohibés, avait perdu quarante francs, toute sa fortune du moment, et se désolait d'avoir suivi les conseils du compère qui l'avait volé; les gendarmes, avertis, forcèrent le banquier à rendre au pauvre diable quinze francs. Un moment après, une seconde querelle s'éleva entre un nouveau banquier et une autre dupe. Sur ces entrefaites, M. M..., habitant des Brotteaux, se récria contre la tolérance qu'on accordait à de pareils jeux, tenus par des escrocs; à ces mots, un gendarme se jeta sur M. M..., l'empoigna et voulut le conduire à la mairie qui est beaucoup plus loin de là que le domicile de M. M..., et cela sous prétexte qu'il n'avait pas de passeport. Le peuple s'est alors attroupé: un gendarme a crié à l'autre de dégainer; grâce enfin aux cris de la foule, M. M... a été relâché, après toutefois qu'un citoyen domicilié a eu répondu de lui.

Deux questions fort graves se présentent ici: la première est de savoir si, pour se rendre à une fête à un quart de lieue ou demi-lieue au plus de son domicile, on a besoin d'un passeport, et si, en l'absence de cette utile pièce, on est à la disposition de Messieurs les gendarmes; la seconde, aussi importante sous le rapport de la morale que la première l'est sous le rapport de la liberté, est de savoir si tout citoyen n'a pas le droit de censurer tout haut la tolérance de ces tripots publics où vont s'engloutir les ressources des paysans, c'est de savoir si les gendarmes, qui sont spécialement chargés de veiller à la sûreté publique, qui sont commissionnés pour arrêter les voleurs, doivent, au contraire, protéger les filous et leur permettre de tendre leurs amorces aux sots.

Les faits énoncés ci-dessus nous sont certifiés par plusieurs honorables citoyens qui nous sont connus; nous ne craignons donc pas qu'ils soient démentis.

Nous recevons de M. le chef d'état-major de la 7^{me} division une réponse à l'article que nous avons inséré sur les travailleurs militaires. Nous la publierons demain.

On annonce la représentation de la *Lampe merveilleuse*, ballet nouveau, retardé seulement par la confection des costumes et des décors, qui seront de la plus grande richesse, et pour lesquels la direction a fait, dit-on, des dépenses fort considérables.

Les représentations de M^{me} Albert sont très-suivies au Gym-

plus proche parent, tenant une branche de verdure à la main, se plaça à cinq ou six pas en avant du brancard, et adressa au corps les paroles suivantes: « Oorawihie, tu es maintenant un homme mort; tu sais que ton esprit ne réside plus parmi tes frères; tu sais que tu es placé sur les bâtons du Grand-Esprit, et que tu dois répondre la vérité à toutes les questions que nous allons t'adresser. Pourquoi es-tu mort? Pourquoi as-tu abandonné tes femmes, tes enfants, tes parents et tes amis? Savais-tu que tu allais mourir? Avais-tu vu un beau fusil ou une belle pièce d'étoffe que tu ne pouvais te procurer? Ou bien quelqu'un t'aurait-il offensé sans que tu aies pu en tirer vengeance? »

A toutes ces demandes, le corps répondit négativement par un mouvement d'oscillation auquel les porteurs étaient contraints d'obéir.

« Tu ne savais donc pas que tu allais mourir, continua l'interrogateur? Ta mort a donc été occasionnée par le sort? Non!... Par un fétiche supérieur? Non plus!... Tu as donc été empoisonné?... Ici le corps fit un mouvement en avant. « Pauvre Oorawihie! je te somme au nom du Grand-Esprit de nous faire connaître les auteurs de ce crime, et les coupables fussent-ils même tes parents, tu dois les déclarer, quelque pénible qu'il soit de publier la honte de sa propre famille. Courage, pauvre mort, ma voix va prononcer le nom de tous ceux que nous présumons avoir été tes ennemis, et lorsque celui des coupables frappera tes oreilles, élance-toi vers moi de manière à venir frapper cette main qui tient la branche de verdure. »

Après avoir inutilement nommé une partie de la population et voyant l'immobilité du corps, l'interrogateur prit un ton plus solennel. « Oorawihie, dit-il, nous nous savons tous que désirant avoir un héritier de ton épouse favorite, tu avais exigé d'elle le vœu de ne pas quitter de quelque temps ta hutte et de renoncer à la société de son yanzée camée, Morwoë. »

A ce nom, le corps du défunt se porta en avant avec tant de violence que le mouvement fit tomber la branche de verdure

nase. Le remarquable talent de cette actrice, qui se plie aux exigences des genres les plus opposés, mérite une appréciation étendue. Ce sera le sujet d'un de nos prochains feuilletons.

Notre numéro du 16 septembre contient une lettre qui nous a été adressée par plusieurs électeurs de Neuville-sur-Saône. Le nom de deux signataires de cette lettre a été tronqué. Au lieu de *Pirrot*, il faut lire *PERROT*, et *BROSSETTE*, au lieu de *Bronelle*.

M. Meironetti, professeur de langues étrangères, ouvrira, le 1^{er} octobre, des cours de langues italienne et allemande. Les journaux de Bruxelles et de Valenciennes font un grand éloge de la méthode de ce professeur. Nous le recommandons avec confiance aux personnes qui seraient dans l'intention de prendre des leçons. On peut consulter les annonces de ce jour pour les conditions des cours.

Paris, 17 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il est avéré qu'on n'accepte jamais un ministère que par dévouement au pays: tous les ministres sont autant de martyrs de leur foi.

Ainsi, aux doléances des solliciteurs d'antichambre sur le réavènement possible des doctrinaires, M. Molé répond: « Qu'ils viennent! la politique européenne est si embrouillée que je perds les yeux à en chercher le fil. » M. de Montalivet fait mine de regretter les obscurs et innocents travaux de l'intendance générale. M. Martin a besoin de soigner sa santé. M. Salvandy ne s'est pas débarrassé sans remords à ses études de littérature en échasses et de politique filandreuse. M. Rosamel a laissé à Cherbourg d'agréables souvenirs (Monsieur de la marine parle par antiphrase), et il y retournerait volontiers comme préfet maritime. Il faut à M. Bernard des loisirs pour perfectionner son plan d'embastillement de Paris; à MM. Barthe et Lacave-Laplagne il faut le doux fauteuil de la présidence: l'un y fleurissait dans la présidence; l'autre y eût fleuri bientôt, déjà il y avait pris du ventre.

Avec ces dispositions, dirait le *Journal des Débats*, ils devraient se retirer et faire place à d'autres. Mais ils s'en gardent.

— On assure que, dans la discussion soulevée par la dernière sortie du *Journal des Débats* en faveur des doctrinaires, M. Molé, impatienté de la longue apologie de la feuille incriminée (apologie que récitait avec complaisance le ministre de l'instruction publique), appela *freluquet* l'ancien rédacteur de ladite feuille, aujourd'hui son collègue.

Freluquet est le pendant de *foutriquet*, cette autre boutade du maréchal Soult. M. Molé sait la rime, il est poète: à la prochaine vacance académique, il n'échouera pas, nous l'espérons.

— M. de Montalivet part à son tour pour le camp de Compiègne; il précède le roi qui doit s'y rendre le 21 de ce mois. On assure que l'ordonnance de dissolution, bien qu'elle soit déjà signée, ne paraîtra qu'au retour de Sa Majesté à Paris.

— La duchesse de Leuchtenberg, fille du roi de Bavière et veuve d'Eugène Beauharnais, est arrivée à Arenenberg pour visiter la duchesse de Saint-Leu, sa belle-sœur, dont l'état devient de jour en jour plus alarmant.

— Les feuilles ministérielles n'ont cessé de poursuivre de leurs attaques le maréchal Clauzel à l'occasion de l'expédition de Constantine; la *Paix* surtout l'a accusé, à plusieurs reprises, d'avoir offert la paix à Achmet-Bey, paix que l'Africain avait refusée. Le maréchal somme aujourd'hui cette feuille de donner la preuve de son allégation, et il déclare, comme il convient au général d'une armée française, qu'il accorde la paix, mais qu'il ne la fait pas, et que jamais il n'a offert la paix à qui que ce fut en Afrique.

— La cour d'assises de la Seine aura à juger, dans sa session actuelle, un vol avec fausses clés, dans lequel figure comme accusé un nommé Baston, qui parut comme témoin dans l'affaire de Lacenaire et qui avait mis ce scélérat en rapport avec son complice Avril, exécuté avec lui. La justice, après une instruction de plus d'une année, n'a pu

de la main de l'interrogateur. « C'est donc Morwoë qui l'a empoisonné, et ta jeune épouse Oudaloo... » Un second mouvement du corps proclama sa complicité. Cette expérience fut répétée trois fois, afin de ne pas laisser de doute dans l'esprit des assistants, et de suite on procéda à l'enterrement du corps.

Cette cérémonie achevée, on songea à s'emparer des coupables; on les enferma séparément chacun dans une hutte. Oudaloo, étant parvenue à s'échapper, se rendit au village voisin, et réclama la protection du chef. « Le corps de mon mari, dit-elle, m'a accusé de l'avoir empoisonné, je suis innocente de ce crime et je demande à me laver de l'accusation par l'épreuve de l'eau rouge. » Sa requête lui fut accordée. Le chef prit jour pour la cérémonie et envoya des messagers à tous ceux qui avaient été présents à l'accusation, pour qu'ils eussent à venir assister à la solennité de la défense.

Au jour indiqué, Oudaloo, dépouillée de ses vêtements ordinaires, et n'ayant pour se couvrir que quelques feuilles de plantin attachées autour des reins, fut placée sur un siège élevé, et là, en présence de tous les habitants, on lui fit manger une immense quantité de riz, assaisonné d'huile de palmier; elle fut ensuite forcée de boire cinq ou six litres d'eau rouge en y exprimant le suc vénéneux d'un fruit sauvage. L'estomac ainsi surchargé, elle dut passer la nuit au collangée. Le collangée est une espèce de bal ou de sabbat où tous les danseurs et danseuses sont grotesquement travestis. Ils portent ordinairement des coiffures de roseaux entourés de plumes; ils sont vêtus d'une espèce de cotte également formée de roseaux liés autour des reins, et qui s'ouvre en tous sens au moindre mouvement. Le tour des yeux, du nez, de la bouche, est marqué par des lignes de craie blanche qui forment un horrible contraste avec leur peau noire. Ce fut au milieu de ces figures hideuses qu'Oudaloo fut obligée de sauter tant que ses forces purent la soutenir. Mais bientôt cet exercice continu détermina une indigestion violente, et son estomac rejeta tout le riz ainsi que l'eau rouge qu'elle avait avalée. A cette vue, l'assemblée entière fit entendre des acclamations de joie; l'innocence de

trouver de preuve de la complicité de Baston dans les assassinats commis par Lacenaire, Avril et François. Dans cette même session, la cour jugera également le nommé Gay, qui a jeté sa maîtresse par une fenêtre.

— Le tribunal de Soissons vient de rendre un jugement qui soulève une question neuve. Un vieillard septuagénaire était traduit devant la justice comme s'étant rendu coupable d'adultère; il a été condamné à une somme fort considérable de dommages-intérêts. Le tribunal lui a appliqué la contrainte par corps, en se fondant sur ce que la loi n'a pas entendu dispenser les septuagénaires de la contrainte pour le paiement des dommages-intérêts, résultant de condamnations pour crimes ou délits.

— Le *Journal des Débats* ne paraît pas s'être amendé devant la colère ministérielle. Aujourd'hui, il reproduit avec une remarquable complaisance, les détails de la réception de M. Persil à Condom. Ces détails ne tiennent pas moins de trois quarts de colonne de la feuille monstre.

Le *Journal des Débats*, ordinairement bien informé, a-t-il prévu que la rentrée des doctrinaires au pouvoir était une de ces éventualités dont la réalisation ne peut être éloignée?

— La fameuse loi sur la garde nationale, inspirée par M. Jacqueminot, et négligemment votée par les chambres, est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. Quoiqu'on ne s'est pas jusqu'ici dénoncé comme propre au service, et passible de la prison. Aux malheureux qui ne peuvent s'abiller on demande un certificat d'indigence. A ceux qui n'ont recours à une mesure, généralement mal vue dans un monde qui a l'habitude d'imputer aux gens leur misère, on répond: « Vous êtes citoyen: les citoyens sont égaux devant la loi. La garde nationale est une institution civique; vous avez le droit de monter la garde. »

Cela rappelle assez bien cette bouffonne lithographie: « Tu as le droit de faire la corvée; le ministre même n'a pas le droit de t'en empêcher; car tu as le droit de lui dire: Je ne vous connais pas, je ne connais que mon brigadier que j'estime et que j'honore, et qui me veut du bien. »

— Les Vendéens amnistiés de l'arrondissement de Breuille, n'ayant pas rejoint les régiments dans lesquels ils auraient été incorporés s'ils ne s'étaient soustraits par la fuite à la loi du recrutement, vont être traduits devant le conseil de guerre.

— On va adosser, dit-on, au musée de Versailles un restaurant à prix fixe. On ne dit pas encore qui exploitera cet établissement gastronomique; mais nous savons qu'on compte sur un excellent rapport.

— On assure que la place de président de chambre à la cour royale de Paris sera donnée à M. de Montmerqué, littérateur fort savant, sans doute, mais qui a eu le malheur d'être un des juges des sous-officiers de La Rochelle.

— Depuis déjà plusieurs mois, M. Molé est obsédé par un certain nombre de petits jeunes gens, fils de généraux ou de diplomates, et qui s'ennuyant de l'oisiveté improductive où ils végètent dans les ambassades ou dans certains bureaux de la guerre, demandent à partager la gloire future du second fils de France. M. Molé, qui n'est pas seulement obligé de connaître la loi d'avancement, et qui n'est pas fâché, au reste, que les fils de famille se mettent en évidence, parce que, dit-il, l'aristocratie s'en va trop vite, leur a promis de les faire partir en qualité de sous-officiers dans les spahis, et de leur donner, après quelques mois de service, une épulette de sous-lieutenant dans un autre régiment, s'ils se distinguaient à Constantine. Or, chacun sait que sur les bulletins particuliers d'une campagne on porte qui l'on veut. Nous connaissons pour notre part quelques-uns de ces jeunes héros en herbe, qui, grâce au nom de leur père, traînent leur nullité dans les ambassades, après avoir échoué dans les examens pour les écoles militaires, et qui espèrent, grâce à la protection de M. Molé, pêcher ainsi un grade en eau trouble.

— Il y a peu de temps, un prêtre d'une commune des environs de Lorient fut condamné à quelques jours de prison pour avoir, dans l'église, maltraité une femme et un enfant. Pendant qu'il subissait cet emprisonnement, il

l'accusée fut proclamée à l'unanimité, et on la porta en triomphe à sa ville natale, où elle intenta contre les parents de son défunt mari un procès en réparation. Il fut déclaré que la belle Oudaloo avait été diffamée et emprisonnée à tort, et ses accusateurs lui payèrent des dommages-intérêts proportionnés à l'injure qu'elle avait reçue.

Pendant ce temps, qu'était devenu le yanzée? N'espérant plus tirer avec honneur de l'épreuve dans laquelle sa maîtresse venait de triompher, il s'était résigné à la mort et n'avait quitté la prison d'où, le lendemain matin, il fut tiré pour être conduit au supplice. Le lieu de l'exécution était situé hors de la ville, au milieu des champs. Arrivé là, on le força à creuser lui-même sa fosse, et pendant qu'il était occupé à ce travail, ses gardes l'accablaient d'injures. « Tu sais donner la mort à d'autres, lui disaient-ils; eh bien! tu vas maintenant la subir toi-même, et tu nous diras ce que tu en penses. » A ces railleries, le condamné répondit, tout en continuant son travail: « Oui, j'ai douté, j'ai donné la mort à Oorawihie; je l'ai donné à tout le monde aussi, et si vous me laissez vivre, je tuerai tout le monde. »

Après cette bravade, il se couchait dans la fosse pour en surer les dimensions, et la trouvant suffisamment longue et profonde, il se plaça au bord, la tête tournée vers l'intérieur, alors un des assistants lui asséna sur la nuque un coup qui le fit tomber dans la fosse la face contre terre. On jeta sur lui quelques pelletées de poussière et on le cloua encore plus au fond de la fosse au moyen d'un épieu fort pointu qu'on passa à travers le corps; puis on combla le trou, et définitivement faite à tous les habitants de la tribu de jamais prononcer le nom de Morwoë.

Il paraît que la dernière entrevue des amants n'avait aussi secrète qu'ils s'en étaient flattés. La première, la veille et ce fut d'après ses informations que le corps, ou mieux dire les porteurs, exécutèrent les mouvements tours qui devinrent si funestes au yanzée.

de l'évêque l'ordre de se rendre, en sortant de pri-
au séminaire. Ce malheureux a perdu la tête et s'est
ridé.
— Les plaintes du commerce de Bordeaux, dans l'affaire
de Cubzac sur la Dordogne, ont été écoutées par
Martin (du Nord). Une commission d'ingénieurs des
et-chaussees et d'officiers de la marine royale a été
année pour s'occuper de la question. Il est probable que
ville de Bordeaux, qui prétend au monopole du commerce
cette rivière, obtiendra l'abaissement du tablier du
de façon que la navigation ne puisse aller jusqu'à
lourne.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Au camp de Mjez-Ammar, 3 septembre 1837.

avez su notre départ d'Oran pour Bone où nous n'avons
que 10 heures; on nous a dirigés immédiatement sur
el Berda où nous sommes restés quelques jours; de là,
sommes partis pour Mjez-Ammar où nous nous trouvons
aujourd'hui. Nous travaillons à force au camp, les travaux vont
ronnement. Le gouverneur est ici ainsi que les généraux
et Bussière; le général Caraman est venu passer la revue
llerie. En fait de troupes, il n'y a au camp que les 23e et
ligne, quatre compagnies du génie, de l'artillerie et
es cavaliers (chasseurs et spahis.) Nous avons eu beau-
de malades, la fièvre est très-fréquente ici, mais elle
pas dangereuse, et avec un peu de soins on en vient faci-
à bout, nos malades vont donc beaucoup mieux et le
re diminue tous les jours. On assure plus que jamais que
dition aura lieu; un bataillon du 2e léger et le 3e ba-
d'Afrique viennent de débarquer à Bone: on attend
le 1er de ligne et le 62e. Des régiments sont attendus de
France. Il est à désirer que tout arrive bientôt et qu'on ne fasse
la faute de l'année dernière; le temps des pluies approche
pense qu'on cherchera à les éviter. Le pays est beaucoup
trageux ici que dans la province d'Oran. Je l'ai trouvé
oup plus beau et beaucoup plus fertile.

(Correspondance particulière du Toulonnais.)

Alger, 8 septembre.

Tout souffre, tout languit dans notre malheureuse contrée...
système absurde qu'elle subit depuis l'arrivée de M. de Dam-
ont et qu'on s'efforce de suivre finira, s'il n'est bientôt
gé, par tout abattre, tout détruire, excepté le courage des
as qui, comme un phare éclatant de vérité, restera debout
clairer la France sur des calamités dont elle n'a pas
à souffrir que l'Algérie, et pour soustraire l'avenir de
conquête à l'anéantissement qui en serait la consé-
ce.

exécutant de bonne foi l'inqualifiable traité Bugeaud,
avons mis Abd-el-Kader en possession de la Tafna, de
een, nous lui avons fourni de la poudre, des fusils, etc.;
ndant, si nous sommes bien informés, le premier verse-
de son indemnité de guerre ne s'effectuera pas dans le
convenu et sera par lui retardé dans l'espoir de s'en af-
chir, car il ne croit pas plus que nous à la durée de la

la ligne de la Chiffa, prolongée du point de sa jonction avec
l'empire, formant le Mazagran par-delà Coléah jusqu'à la mer,
qui met cette ville ainsi que Béliida dans le coin de terre
que nous semblons tenir de la munificence de l'émir, non-seu-
lement n'est pas respectée, mais on nous reçoit à coups de fusil
nous nous présentons aux portes de Béliida, et les agents
Abd-el-Kader, au mépris du traité mort-né, y entretiennent
autorité. Lui-même vient de frapper d'un impôt les tribus
Beni-Saala et Beni-Mecaous, situées sur le versant de l'At-
en-deçà de la Chiffa, sur notre territoire, de 33,000 f. pour
première et 38,500 f. pour la seconde, que les Arabes ne
ent pas payer parce qu'ils sont, disent-ils, sous notre dé-
ance, sans que toutefois cela nous préserve de leur yata-
chaque fois qu'ils peuvent traitreusement nous atteindre.
sommes-nous mieux traités en-deçà de Bouffarik? Si vous
sultez le *Moniteur algérien*, il vous répondra avec son aplomb
erturbable que la plaine est parfaitement tranquille, et qu'on
avec l'autorisation de ses patrons, s'y établir en parfaite
surté; cependant, pour ne pas remonter plus haut et laisser
roidir les cendres de nos malheureux compatriotes qui ont
mcombé dans la sanglante réaction de l'est, uniquement due
la déraison de nos pacificateurs quand même, demandez à
Montagne fils si ce ne sont pas des Arabes qui viennent d'as-
siner son fermier dans la plaine, à cinq lieues d'Alger, et à
l'indigéniste baron Vialard, paraissant revenu de ses philanthro-
ques utopies, si, dans la nuit du 3 au 4 courant, sa ferme
au pied de l'Atlas, exclusivement exploitée par des indi-
es, sous la direction de son associé se trouvant alors heu-
sement à Alger, n'a pas été attaquée, si on ne lui a pas
vement blessé deux hommes et enlevé, malgré la résistance
monde, chevaux, ânes et bœufs qui, le lendemain, dans
batterie, ont été repris sur les assaillants, sans effusion de

Voilà, avec une foule d'autres faits non moins graves que je
entreprendrai pas d'énumérer, les déplorables fruits du désir
considérément exprimé de la paix. La manie en est poussée
loin chez nos hauts administrateurs et notamment chez notre
gouverneur, qu'il n'est sortis d'avances qu'il n'ait faites à Achmet-
ber pour en obtenir le pendant du traité Bugeaud, mais ce bey
courageux de l'insuccès de nos armes dans notre première ten-
tative contre Constantine, et notre abaissement auprès d'Ab-el-
Kader, est devenu inabordable, et nous obligera probablement
à reculer, tant son aveuglement et son mépris pour nous sont

Si la réponse qu'on lui prête dans une dernière tentative faite
de lui est vraie, l'humiliation pour la France et la mysti-
fication pour M. Damrémont n'auraient été plus grandes; il
dit: « Je ne demande pas mieux que de vivre en paix
Français. Je n'ai jamais songé à les inquiéter chez eux
sept ans qu'ils occupent arbitrairement une partie de
pays; qu'ils les évacuent immédiatement, et nous serons
s'ils veulent être justes, pour m'indemniser de l'occupa-
tion de mon port de Bone, ils mettront à ma disposition, pen-
dant le même temps, un de leurs ports de la Méditerranée.
Porte cet ultimatum à ton général, et, s'il ne l'accepte pas,
s'il que je ne déposerai les armes qu'après vous avoir tous
négligés autour de Constantine, si vous osez y revenir. »
Malgré nos coûteuses démonstrations et les menaces du bar-
on, on doute encore si l'expédition aura lieu.

On écrit de Bone, sous la date du 26 août:
On annonce que l'oukil d'Abd-el-Kader à Oran est nommé;
il va y arriver. On attend sous peu de jours les bœufs qui
ont composé la première livraison de la contribution de
guerre. La difficulté de rassembler les grains en fera probable-

ment remettre, du consentement du lieutenant-général, la li-
vraison au 15 septembre.

L'émir a parfaitement reçu les négociants qui sont allés le
trouver de la part du général Bugeaud; il leur a fait diverses
commandes, et leur a dit qu'ils pouvaient commercer librement.

Les 280 quintaux de riz laissés à Tlemcen viennent d'être
reçus à Oran.

TOULON, 16 septembre. — MARINE MILITAIRE. — La corvette
de charge la *Fortune*, commandée par M. Launay-Onfray, ca-
pitaine de frégate, a mouillé en rade du Lazaret le 14, venant
de Bone d'où elle est partie le 6 avec 57 passagers; elle a laissé
sur les lieux le *Dragon* et le *Papin*.

— Le même jour, le bateau à vapeur le *Cerbère*, commandé
par M. Valmond, lieutenant de vaisseau, a mouillé en rade du
Lazaret, venant d'Alger d'où il est parti le 12 avec 225 passa-
gers et la correspondance. Il a laissé sur les lieux le *Achéron* et
le *Papin*, a relâché le 13 à Mahon et en est parti le 14; il a
laissé dans ce dernier port le brick l'*Alcibiade*.

— La gabare la *Durance*, commandée par M. Massiou, lieu-
tenant de vaisseau, a appareillé et pris le large, allant à Bone
et à Alger, chargée de matériel pour le premier port et da
troupes passagères pour le dernier.

— Le bateau à vapeur le *Vautour*, commandé par M. Pallu-
Duparc, lieutenant de vaisseau, doit partir demain matin pour
Alger avec 200 passagers et la correspondance.

— La frégate l'*Artémise*, commandée par M. Laplace, capi-
taine de vaisseau, qui avait quitté le cap de Bonne-Espérance
dans les derniers jours d'avril, est arrivée le 28 mai à Bourbon.

L'état sanitaire de la frégate était généralement satisfaisant,
bien que l'équipage se soit un peu senti des fatigues insépa-
rables d'une traversée rendue longue et pénible par une suite
de vents contraires, qui ne règnent pas ordinairement dans ces
parages à cette époque de l'année.

M. Laplace comptait toutefois mettre à la voile le 30, pour
l'Ile-de-France, et se rendre ensuite à Mahé, où le grément
de l'*Artémise* devait être visité avant de continuer le voyage
d'exploration que cette frégate fait en ce moment.

(Armoricain.)

Extérieur.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 13 septembre 1837, 7 h. du soir.

Le général commandant la 20e division militaire à M. le mi-
nistre de la guerre.

Le 10, le brigadier Iriarte est sorti de Pampelune pour atta-
quer les carlistes à Muro. Il y a eu une affaire où les christinos
ont eu 150 hommes hors de combat. Les carlistes ont été re-
jetés au-delà de l'Arga.

Pampelune est tranquille, quoique l'émigration continue. Les
troupes se sont dirigées sur Puente de la Reyna le 11, pour se
joindre au général Ulibari.

Bayonne, 14 septembre 1837, 7 h. du soir.

Le général commandant la 20e division militaire à M. le mi-
nistre de la guerre.

Le 10, on avait, à Madrid, des nouvelles de Lisbonne du 1er;
on y était toujours en conférence; mais rien n'y était terminé.

Iriarte et Ulibari étaient réunis, le 12, à Puente de la Reyna
pour attaquer.

MADRID, 9 septembre. — Les arrestations amenées par la
conspiration carliste continuent. On cite parmi les notabilités
détenues, le marquis de Valdemiano et M. Galuigroga.

M. Munoz s'est, dit-on, mis en marche pour se rendre en
France. Les listes de proscription et d'immolation ont effrayé
beaucoup de monde.

— Le gouvernement a donné l'ordre aux forces sur l'Ebre,
de se joindre à Espartero. Ces troupes forment un effectif de
5 à 6,000 hommes.

Les avant-postes carlistes sont dans les environs d'Aranjuez.

— On parle d'une révolution intérieure; le fameux Cardero
est, dit-on, à la tête de ce mouvement. On craint en outre
l'attaque des carlistes qui sont peu éloignés de la capitale.
Toute la journée on a vu arriver des familles venant de la
province de Cuenca. Nous sommes à la veille de graves événe-
ments: tout nous présage une nuit orageuse.

Le gouvernement a réalisé un emprunt de 6 millions de
réaux.

BAYONNE, 13 septembre. — (Correspondance particulière.) —
Il paraît que le 10, le général Garcia s'est porté à la rencontre
des christinos, et qu'une action a eu lieu sur la route de
Puente-la-Reyna. La cavalerie carliste aurait forcé les christi-
nos à regagner Pampelune. Dans la soirée du même jour, il
est entré plus de 200 blessés dans cette place, où ces troupes
continuent à commander et les habitants à émigrer.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PITHIVIERS.

PRÉSIDENCE DE M. RENARD.

Audience du 1er septembre.

SORTILÈGES. — ESCROQUERIES. — TRÉSORS ENFOUIS. — ADONAI
ET ASTAROTH. — UN GATEAU POUR 500,000 DIABLES.

Aujourd'hui comparaissent devant la police correctionnelle
Hippolyte Faltin père, bûcheron et journalier, et Louis Faltin
fils, journalier, sous la prévention d'avoir à différentes repri-
ses, obtenu du nommé Blossier, par des manœuvres fraudu-
leuses, diverses sommes d'argent, en lui faisant naître l'espé-
rance de découvrir un trésor.

Le premier témoin appelé est le sieur Blossier lui-même. Il
déclare que Faltin père lui ayant persuadé l'existence d'un pou-
voir qu'il prétendait exercer sur un esprit qui lui avait fait ob-
tenir 30,000 f., dans un champ près la demeure d'un sieur
Bernard Fauze, et lui faisant croire en outre à la découverte
d'un trésor, il avait ajouté foi au dire de cet homme, et s'était
adressé à lui. Il ajoute que celui-ci lui ayant fait observer que
sa vie était compromise avec Satan, mais qu'il pouvait délè-
guer son fils aîné, il s'était rendu la nuit (en juin 1836) dans
une boudoir appartenant au nommé Brunet, pour commencer
avec le grand Adonai l'œuvre cabalistico-diabolique qui, dès
lors, le préoccupait vivement.

M. le président: Ainsi, vous avez vu le grand Adonai; que
vous a-t-il dit?

Le témoin: J'ai vu un grand homme noir qui avait plus de
six pieds, et coiffé d'un bonnet en poil de crin: il ne m'a rien
dit d'abord. C'est le fils Faltin aîné qui, au nom du grand
Adonai, me dit de déposer 40 f. qui devaient servir de modèles
à l'esprit pour monnayer le trésor enfoui, lequel, après cette
opération, devait se trouver dans ma cave. (On rit.) Je conjurai
le grand surveillant (Adonai) pour savoir si je pouvais l'appro-
cher de plus près. As-tu quarante francs? me dit-il. — Oui,
que je lui dis. — Jette-les moi, et va-t-en au plus vite sans
regarder derrière toi. Je lui jetai mes huit pièces de cent sous
à quinze pas (le témoin fait une vive pantomime qui excite
une hilarité dont les magistrats eux-mêmes ont peine à se dé-
fendre), et je m'enfuis à toutes jambes.

Le lendemain, je dis à Faltin l'aîné: J'ai eu bien peur, va;
et mon trésor? — Imprudent! me dit-il, tu as failli nous en
faire perdre la trace; mais c'est égal, nous l'aurons. Rends-toi
demain soir à la butte de Phinbert, voici une couronne de
chêne qui nous servira. — Je m'y rendis en effet, et là j'en-
tendis un bruit infernal. Faltin l'aîné me dit qu'il y avait
500,000 diables dans la cave; qu'il fallait nous empresser de la
marquer, ce que nous fîmes au moyen de la couronne de chêne,
au milieu de laquelle je déposai une pièce de vingt sous. Le
bruit cessa.

M. le président: Faltin aîné n'a-t-il pas été obligé, à cette
époque, de partir pour l'armée?

Le témoin: Oui, monsieur; aussi j'en fus tout chagrin. Je
me rendis chez le père Faltin, qui me dit d'être tranquille,
qu'il y avait son frère Louis qui le remplacerait. Mais, lui
dis-je, je croyais que vous m'aviez dit qu'il fallait savoir lire
dans un livre, et votre deuxième ne sait pas lire. — Peu importe,
me répondit-il, je lui ai passé tous mes pouvoirs, et lui seul peut
en jouir.

M. le président: Et vous l'avez cru?

Le témoin: Je l'ai cru. Le fils Louis Faltin a confirmé mes
croyances dans un rendez-vous qu'il m'a donné le 20 février
dernier, pour me trouver la nuit à la butte de Phinbert. Je m'y
rendis, et là je vis encore le grand Adonai avec son uniforme
noir et son bonnet en poil de crin. Le fils Louis Faltin, qui y
était venu de son côté, me paraissait causer familièrement avec
lui. Après quoi il me dit que l'esprit demandait 1,100 fr.; que
lui, Faltin, était condamné par l'esprit à déposer pour sa part
1,000 fr., et moi seulement 100 fr. Je m'empressai d'obéir au
grand Adonai, en lui jetant mes 20 pièces de cent sous à quinze
pas, comme la première fois, mais je ne m'enfuis pas, l'esprit
devant remplir de lingots la hotte que j'avais sur les épaules, et
dont je m'étais muni par précaution. D'ailleurs je voulais voir
si le fils Louis Faltin déposerait sa bourse, qu'il avait tenue ca-
chée sous sa blouse sans vouloir me la montrer; mais lui, vou-
lant sans doute me prouver qu'il était bien avec l'esprit, s'ap-
procha tout près du grand Adonai, qui avait déjà ramassé mes
pièces de cent sous, lui remit sa bourse, et reçut en échange...
une poignée de main. (On rit.)

M. le président: Qu'est devenu le grand Adonai?

Le témoin: Il a ramassé quelque chose que le fils Louis Fal-
tin m'a dit être une baguette de coudrier, qui n'était pas plus
longue qu'une chandelle des douze. (On rit.) Et, appuyé sur
cette baguette qu'il tenait à la main, il s'est dirigé en boitant
vers un ruisseau traversé par une planche en guise de pont. Là,
voyant que je le suivais, il s'arrêta; et, comme je me dispo-
sais à l'enjamber pour passer, il m'enleva à l'improviste sur ses
épaules, d'où il me fit faire demi-tour à droite ou à gauche,
et je pris un bain dont, sans doute, il ne crut pas devoir atten-
dre l'issue; car, en me relevant avec ma hotte, que j'oubliais
de vous dire avoir déposée un instant, puis reprise sur la butte
de Phinbert, je le vis, lui, diable boiteux, à l'autre bout de
l'étroite planche, redresser sa gigantesque taille et disparaître
dans les ombres de la nuit. Mes lingots étant tombés dans l'eau
en même temps que moi, j'espérais en retrouver quelques-uns,
d'autant qu'il me semblait les fouler aux pieds. Je me baissai,
j'étendis les mains, et je retirai... une douzaine de tuileaux.
(On rit.) Je me retirai moi-même un peu confus, mais sans
perdre tout espoir.

M. le président: Quoi! vous avez été assez simple pour n'é-
tre pas alors désabusé? Voyons, que savez-vous encore?

Le témoin: Quelques jours après, j'allai à un nouveau ren-
dez-vous, l'esprit me demandait encore de l'argent; je répondis
que je n'en avais plus. Alors le fils Faltin me conseilla de m'a-
dresser à son père. Je me rendis chez le père Faltin, qui me
prêta 200 fr.

Le surlendemain, cette somme m'était réclamée par l'esprit;
ne l'ayant pas sur moi, je reçus l'ordre de me rendre chez moi
et de déposer cette somme en deux rouleaux sous la pierre qui
est au pignon de ma maison, de me coucher et de ne pas bou-
ger, quelque bruit que j'entendisse. Je me conformai à ces ins-
tructions. Le lendemain l'argent avait disparu.

A un autre rendez-vous, continue le témoin, le fils Louis
Faltin me dit: As-tu confiance en moi? — Oui, lui répondis-je.
— Eh bien! l'esprit a besoin d'argent; je savais que tu n'en
avais pas, et je lui ai donné 100 fr. pour toi. — Je le remerciai
de ce service et reconnus lui devoir 100 fr. (Hilarité.)

Plus tard, continue toujours le témoin, autre rendez-vous
auquel le grand Adonai, le fils Louis Faltin et moi n'avions
garde de manquer. As-tu 100 fr.? me dit une voix. Non, répon-
dis-je. Adresse-toi à mon père, me dit encore le fils Louis Fal-
tin. Ah! ça mais, que je dis le lendemain au fils Louis Faltin,
avec ton grand Adonai, j'ai toujours l'honneur de lui donner
des écus et point celui de lui parler familièrement comme toi,
pour apprendre à dénicher les trésors. — Bah! qu'il me dit,
dit-il, ça viendra plus tôt que tu ne penses, tu verras. Je m'a-
dressai donc au père Faltin, qui consentit à me donner 100 fr.,
à condition que je lui souscrivais une obligation notariée de
400 fr. Je souscrivis en effet cette obligation.

Rendez-vous fut pris dans une vigne; je n'avais sur moi que
20 fr. — Tu as 20 fr., me dit un esprit que je n'avais pas en-
core vu. — Oui. — Eh bien! donne-les moi; je suis Astaroth,
le messager du grand maître (Adonai). — Craignant, par esprit
de circonspection, d'approcher de trop près une nouvelle con-
naissance, je lui jetai mes 20 fr. en quatre pièces de cent sous,
toujours à quinze pas devant moi.

Quelques jours après, nouvelle entrevue dans laquelle le
grand-maitre, vêtu cette fois d'un frac gris, me demanda 80 f.
Rends-toi sous notre loge, me dit le fils Louis Faltin, l'esprit
s'y trouvera. Je m'y rendis. As-tu les 80 fr.? me dit une voix.
— Oui, je les ai. — Mets-les sous le tonneau à la boîte (bois-
son) et retire-toi. Ce que je m'empressai de faire.

Le témoin continue en précisant plusieurs autres faits. Un
jour, chez le père Faltin, il a vu le grand Adonai en costume
de cavalier et se disposant à faire un voyage de cent mille lieues
sur un cheval invisible. Au climat de la Russie (portion de la
forêt d'Orléans), le grand Adonai lui a fait payer l'escompte de
40 sous, qu'il ne dédaignait pas de recevoir. Près la haie du
meunier Jean-Louis, le grand Adonai a deviné qu'il avait dans
sa poche une pièce de 5 fr. enveloppée d'un papier carré caché-
té. Dans un autre lieu, il a déposé quelques faibles sommes
pour apaiser l'esprit irrité contre le fils Louis Faltin, qui lui

avait jeté à la face le *Grand Albert* en 2 volumes in-4°. Au coin de sa maison et au clos Nocher, il a déposé des à-compte sur le prix fixé à 30 fr. d'un volume qui vaut des millions, appelé *la Maison rustique*, volume qu'il n'avait pu encore se procurer chez certaines personnes qui le mystifiaient sans qu'il s'en aperçût, en se l'adressant l'une à l'autre à deux ou trois lieues de distance.

A l'extrémité de son jardin, il a déposé 10 francs sous une pierre; mais rentré chez lui et concevant quelque soupçon, il regarda par sa fenêtre et vit bientôt venir le fils Louis Fallin, tenant ses sabots dans ses mains, et le vit fuir à toutes jambes dans une direction opposée, il est vrai, à la demeure de son père. Plus tard, le fils Louis Fallin lui dit que, puisqu'il n'avait point d'argent, il fallait qu'il vendit sa montre. Une autre fois, que l'esprit se contenterait de deux gâteaux et d'une bouteille de vin. Il fit faire ces deux gâteaux par sa femme, qui, n'ayant ni beurre ni fromage, y mit du maquereau, et il les porta lui-même avec une bouteille de vin bouchée au grand Adonai, non sans faire remarquer au fils Fallin, son compagnon, qu'Adonai, Astaroth et les cinq cent mille diables de la cave de Phinbert n'avaient point d'indigestion à craindre d'un si maigre repas.

Enfin, le témoin prenant un air d'esprit fort en regardant les prévenus, explique au tribunal comment il a pris le vieux Fallin au piège pour lui surprendre les aveux qui constatent la participation de son fils à toutes ces escroqueries.

Le deuxième témoin est M. France, médecin et maire de Chilleurs. Il a reçu la plainte de Blossier; il s'est concerté avec son adjoint et Blossier pour tendre un piège aux prévenus. Blossier lui a dit être fanatisé à ce point qu'il l'aurait peut-être tué, si les Fallin le lui avaient commandé comme nécessaire à la découverte des trésors de Phinbert. (Mouvement.)

Les deux autres témoins (Manin et Cousin, gendarmes à Chilleurs) ont entendu chez Blossier, de la pièce où ils étaient cachés, la conversation de Fallin avec lui, conversation qui roulait sur l'annulation de l'obligation notariée, sur les pertes que Fallin père aurait aussi éprouvées aux entrevues nocturnes, et sur le pouvoir de Fallin d'évoquer Astaroth, par lequel il pouvait faire écraser Blossier à l'instant même s'il ne se taisait.

Les prévenus, entendus séparément, tombèrent dans des contradictions importantes sur les causes de l'obligation notariée.

M. Blanchi, substitut, soutient la prévention et requiert l'application de l'art. 405 du code pénal.

Fallin père et fils ont été condamnés à 13 mois de prison, 50 fr. d'amende et solidairement aux frais. (Le Droit.)

LA PÊCHE AUX CHAPEAUX. — Deux gamins de Paris, Loubier et Ragot sont assis sur le banc des prévenus. Jean Cannellet va nous apprendre les faits qu'on leur reproche.

Jean Cannellet: V'là qu'un dimanche, ne sachant où ce qu'aller pour me divertir, j' marchais devant moi tout bêtement, même que je commençais à m'ennuyer pas mal... vu que quand j' suis

seul y a pas d'amusement qui *peuve* m'amuser... Il me faut de la société... qu'oi!

M. le président: Passez sur tous ces détails inutiles et arrivez à ce qui concerne l'affaire.

Jean Cannellet: J'y arrive au pas redoublé, mon juge... J' disais donc, pour reprendre le fil de mon histoire, que j'avais mis ce jour-là un chapeau neuf de 12 fr., dont que mou ancien, me servant depuis la révolution de juillet, était dans les invalides et me demandait tous les jours un remplaçant... J'ai donc cassé ma tirelire, et j'ai fait emplette d'un castor en soie de 12 fr., comme j'ai eu celui de vous le réciter...

M. le président: Jusque-là, vous n'avez pas dit encore un seul mot des prévenus.

Jean Cannellet: Chacun son tour, mon juge... ça va venir... ça va venir...

M. le président: Mais il faudrait y venir tout de suite; nous n'avons pas le temps d'écouter les motifs qui vous ont engagé à remplacer votre chapeau; dites-nous seulement comment on a tenté de vous le voler.

Jean Cannellet: Faites excuse; faut cependant que je vous parle en premier de mon ami Patrou, maçon comme moi, de son état. Par un hasard du bon Dieu, v'là-t-il pas que Patrou avait justement un chapeau neuf aussi: En v'là un hasard!

Patrou: C'est dur tout de même! il a aujourd'hui les poils collés qu'y a pas moyen de lui rendre sa nature... et qu'y semble que j'ai un porc-épic de dessus la tête...

Jean Cannellet: Pourquoi que t'as voulu nous arrêter chez le père Moulineau?... C'est là faute; t'es t'un homme trop altéré, et c'est bien fait pour toi...

Patrou: C'est ben plutôt toi, Cannellet... moi, j' voulais entrer de dedans la boutique pour boire le demi-setier, et c'est toi-même qu'a voulu le consumer devant la porte, dont c'est la cause que nos coiffures ont été dégradées...

M. le président: Expliquez-vous sur la tentative de vol.

Patrou: Vol, c'est bien dit, mon juge... vu que nos chapeaux se sont envolés tout comme s'ils avaient eu des ailes.

Cannellet: Dis donc qu'on nous les a pêchés à la ligne, ni plus ni moins que de simples goujons.

Patrou: T'as encore raison, Cannellet; mais faut dire que l'asticot était d'une drôle d'espèce... *Maginez-vous*, mes juges, que j'avions déposé délicatement nos castors sur une table pour nous glisser en toute tranquillité le velours du demi-setier dans l'estomac.

Jean Cannellet: T'aurais mieux fait d'avoir l'œil dessus nos malheureux chapeaux...

Patrou: Qui diable se serait attendu à ce qui leur est arrivé?

Jean Cannellet: Le fait est que ce n'est pas ordinaire... Après avoir desséché notre bouteille, Patrou paie; bon! je nous levons, j'allons vers nos coiffures... plus rien sur la table!

Patrou: Je lève le nez, et je les aperçois qui montaient ensemble vers la fenêtre de l'entresol du marchand de vin... C'étaient ces deux gamins qui faisaient le coup...

Le prévenu Loubier: Mon bon bourgeois, quand j' vous dis que c'était une farce, une simple farce.

Le prévenu Ragot: Foi de Ragot, histoire de rire, rien de plus... Patrou: Je n' donne pas là-dedans... à preuve que vous n'avez fait les beaux à nos dépens...

M. le président: De quelle manière ont-ils essayé de s'emparer de vos chapeaux?

Jean Cannellet: Mes gredins avaient une rondelle de cuir au milieu de laquelle était passée une longue ficelle... c'est avec ces machines que les polissons arrachent les pavés...

Patrou: Des pavés, passe!... Mais des chapeaux, non! Jean Cannellet: Le dessous de la rondelle de cuir était induit d'une couche de poix de cordonnier, qu'il n'y a rien au monde de plus collant que ça...

Patrou: Les drôles ont laissé descendre par la fenêtre leurs hameçons sur nos chapeaux, et sitôt qu'ils ont senti que le poil avait mordu à la colle, ils ont tiré la ligne... V'là l'histoire...

M. le président: Vous a-t-on rendu vos chapeaux?

Patrou: Nous les avons r'eus... mais dans quel état, bon Dieu!... Les poils sont droits comme le dos d'un chat vexé, il y a pas de brosse capable de les adoucir, c'est fini.

Loubier et Ragot soutiennent qu'ils n'ont voulu que faire une plaisanterie; néanmoins, en présence de leurs antécédents défavorables, le tribunal les condamne à trois mois de prison.

M. Perrard, avocat à la cour royale de Paris, auteur de plusieurs ouvrages qu'il a spécialement composés pour préparer les jeunes gens à leur examen de bachelier ès-lettres, et en outre de la *Logique classique d'après les principes de philosophie de M. Laromiguière*, ouvrage adopté par décision du conseil royal de l'instruction publique, ouvrira, le 2 et le 16 octobre prochain, deux nouveaux cours préparatoires à cet examen. L'expérience de 17 ans dans ces sortes d'exercices lui permet d'annoncer que les élèves qui assistent à ses leçons peuvent dans l'espace d'un mois, réparer un an d'études de collège, de sorte que celui qui n'a fait que sa troisième, par exemple, peut, en trois ou quatre mois, être rendu apte à subir avec succès cet examen. M. Perrard prévient aussi qu'en se présentant chez lui, dans les premiers jours de chaque mois, on peut toujours faire partie d'un cours qui commence. S'adresser pour de plus amples renseignements, à M. Perrard lui-même, à Paris, rue de Sorbonne, n° 3. (Affranchir.)

Le public est prévenu que le sieur Martin, garçon de recette de la Compagnie du gaz, a été renvoyé, et que toutes les personnes qui devraient à ladite administration et qui auraient payé ou paieraient entre ses mains, sur son simple acquit, ne seraient pas libérées.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLON 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(3215) A VENDRE de suite. — Un fonds de café situé dans un des faubourgs de Lyon. S'adresser au bureau du journal.

(3049) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Fonds de charcutier bien achalandé, situé Grande-Côte, n° 73. S'y adresser.

A VENDRE. — Une collection complète du *Procès d'avril*, consistant en dix volumes grand-in-4°, délivrés aux prévenus par la cour des pairs. S'adresser au bureau du Censeur.

(3240) A REMETTRE de suite. — Un magasin de fleurs en gros et en détail, bien situé. S'adresser à M. Franchet, place St-Jean, n° 8.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

(3222) AVIS.

MM. GAILLARD frères et Co ont l'honneur de prévenir le commerce et MM. les voyageurs qu'à dater du 17 septembre courant, leurs bureaux, pour le service des messageries de Lyon à Bordeaux et la route, sont transférés place des Terreaux, n° 9.

La diligence pour Genève part toujours de leurs bureaux, quai St-Clair, 11.

Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} octobre 1837,

L'Étude de M. FUCHEZ, notaire,
SERA RUE SAINT-PIERRE, N° 23. (3061)

AVIS.

A dater du 18 courant, et jours suivants, commencera la pose des câbles du pont en construction sur la Saône, à St-Bernard. MM. les patrons et marins de bateaux à vapeur et autres sont invités à baisser leurs cheminées ou leurs mâts, en passant entre les piles et les culées du pont, pour ne pas arracher les câbles et cordages, et afin d'éviter aussi les accidents qui pourraient en résulter pour les bateaux comme pour les travaux du pont. (3230)

TAFFETAS GOMMÉ

POUR LA GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Julien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3066)

1 fr. 50 c. la boîte de 100 pois.

POIS FRIGERIO

Pois de Garou, composés pour Cautères, par F.-A. FRIGERIO, pharmacien en chef de la Maternité, approuvés par deux Rapports de l'Académie royale de Médecine.

Ces poids, inertes, moyens ou calmants, actifs, s'emploient sans causer la moindre douleur et avec un immense avantage sur tous les pois en usage jusqu'à ce jour. A Lyon, à la pharmacie des dépôts des Célestins. (3004)

(3210) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 20 courant il leur arrivera un transport de chevaux de races diverses d'Allemagne.

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures,

Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45;

A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES APPROUVÉS ET BREVETÉS: CHOCOLATS DE SANTÉ, EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE.

DES COURS D'ANGLAIS ET DES COURS D'ITALIEN, FAITS SÉPARÉMENT,

Composés de six élèves chaque, au prix de 10 francs par mois (trois leçons par semaine).

S'ouvriront le 1^{er} octobre prochain, matin et soir.

La méthode du professeur consiste en une série de dialogues composés et dictés par lui, dont le moindre avantage est celui de n'offrir que des définitions et des exemples d'un très-bon choix; car ce n'est pas dans les rues de Londres, de Naples ou autres capitales, que l'on parle bien l'une ou l'autre langue, mais dans la bonne société, où le langage, dépourvu de toute sa dureté, est revêtu de l'élégance épistolaire d'abord et poétique ensuite.

MM. les amateurs sont invités à souscrire avant le 1^{er} octobre (dans le courant de la matinée), rue du Puits-Gaillot, n° 19, au 4^e, près le Grand-Théâtre, où se trouve un cabinet d'interprétation et de traduction en anglais, italien, français, espagnol, etc. (3238)

MALADIES SECRÈTES, DARTRES

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE a approuvé les BISCUITS DÉPURATIFS du docteur OLLIVIER. — Consultations gratuites et expéditions, rue des Prouvaires, 10, à Paris. — Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; Villefranche, Voituret; Bourg, Martinet; Mâcon, Mossel; Roanne, Mercier. (L'instruction sur le traitement se délivre gratis. (2761)

(3237) M. DESIRABODE, chirurgien-dentiste du roi, seul propriétaire d'une eau dont les qualités sont très-anciennement connues pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, en calmer les douleurs et arrêter les progrès de la carie (prix: 3 f. et 5 f.), prévient qu'il a établi un dépôt à Lyon, chez M. Petit, papetier, rue St-Marcel, n° 39.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs on pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux. Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce Sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose peut être précisée.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3059)